

6. Santé de l'individu et santé de la société.

Aujourd'hui , les problèmes de santé sont "médicalisés". La "santé" au sens strict n'est plus reliée à la "santé" , au sens large , telle qu'elle a été définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme "un état de bien-être global, physique, mental et social". Il est temps que tous ceux qui entendent lutter pour ce bien-être global des immigrants s'efforcent de leur réapproprier leur santé : l'accident de travail n'est pas le simple fruit d'un hasard malheureux, mais d'un travail trop dangereux , d'un manque de précautions , d'un excès de fatigue ou de monotonie, d'un manque de goût pour un travail dont on ne voit pas le sens et aux fruits duquel on ne participe pas. La maladie n'est pas la simple conséquence de l'arrivée malheureuse d'un microbe ou d'un virus, mais bien d'un affaiblissement progressif des résistances d'un organisme surmené , malmené et dans cette fatigue même, il ne faut pas voir seulement les causes "matérielles" (horaire, effort physique, etc...), mais aussi les causes d'ordre psychique (mauvaises relations dans le travail , avec les supérieurs ou avec les autres travailleurs, sentiment d'être "exploité", frustrations et soucis de toutes sortes) (1).

Les problèmes de santé mettent en cause l'ensemble du système social, qui est déshumanisant, aliénant (2). Les pratiques de santé aussi ont aujourd'hui ce caractère déshumanisant, parcellisant, aliénant, et en particulier pour l'immigré.

7. Initiatives.

Devant l'énormité du changement (disons de la révolution) qui s'imposerait, commençons par promouvoir des initiatives qui aient valeur d'exemples ou de conscientisation. Je pense entre autres à des maisons de quartier où participent , dans le contexte global d'une action sociale et éducative pluri-disciplinaire, des médecins, infirmières, kinésithés, psychologues. On s'y efforce vraiment de rencontrer les problèmes globaux d'une population à échelle humaine , et d'y favoriser de meilleures relations humaines, un esprit de solidarité, de responsabilité collective, etc... Les malades y sont rencontrés en tant que personnes, liées à tout un contexte familial, social, économique, culturel. Le personnel médical et social se fait solidaire du quartier et de ses habitants, il n'est pas là comme "fonctionnaire de la santé" , il s'efforce d'apprendre à la population à prendre elle-même en charge ses problèmes.

Pour terminer, je signale une initiative récente qui entend promouvoir une réflexion et des actions dans le domaine de la santé des immigrants : la Constitution d'un "Comité médico-social pour la santé des immigrants" (3). On peut espérer qu'il sera à même de pallier au manque manifeste d'information sanitaire et de documents pratiques à l'usage des immigrants , d'études et de recherches, d'échanges d'informations , de mise en commun des problèmes vécus un peu partout dans ce domaine. Ce Comité voudrait constituer aussi une certaine force de pression pour obtenir certaines réformes, telles que l'engagement, dans les diverses

(1) On sait que l'espérance moyenne de vie d'un manoeuvre n'est que de 62 ans, alors qu'elle atteint environ les 70 pour la plupart des professions (73 ans pour les cadres).
(2) Lire à ce sujet le livre passionnant de Ch. DAYANT, "Plaidoyer pour une anti-médecine", Presses de la Cité, Paris, 1974.
(3) Adresse provisoire : Ph. de BRIEY , Place de la Reine, 23/5 - 1030 Bruxelles - Belgique. Tél. 219.63.94.

structures sociales et médicales , de personnel immigré issu du milieu même des travailleurs. Il entend également lutter contre toutes les discriminations , les négligences , les manques de respect que doivent trop souvent subir les immigrants de la part du personnel ou des institutions de santé.

Philippe de BRIEY

Ceux qui désireraient acquérir le mémoire de Ph. de BRIEY , "Les travailleurs turcs et la santé" (160 pages, 150 fb) peuvent lui écrire (Place de la Reine, 23 - 1030 Bruxelles - Belgique).

(Extrait de "Objectif Immigrés" n° 28, novembre-décembre 1977)

REFUGIES

ACCUEIL EN FRANCE DES REFUGIES
ET PERSONNES DEPLACES

"France - Terre d'Asile" nous fait parvenir cette note sur le rôle des différentes associations dans l'accueil des réfugiés du S.E. asiatique.

+

Face à des éléments d'information erronés parus dans la presse tant parlée qu'écrite ou circulant dans divers milieux , le comité de liaison entre associations pour l'accueil des réfugiés et personnes déplacées d'Indochine, a, au cours de sa séance du 20 janvier 1978, adopté le texte suivant :

1. Le programme d'aide aux réfugiés en Thaïlande est le fait du Haut Commissariat pour les Réfugiés-Nations Unies (en abrégé : H.C.R.).

Le C.I.M.E. (Comité Intergouvernemental pour les Migrations Européennes) pour sa part , a été chargé par le H.C.R. d'acheminer les réfugiés vers les pays d'installation définitive, la couverture des frais entraînés par cette opération étant assurée sur les fonds du H.C.R. sous forme de prêt.

2. Les quelque 33.000 réfugiés et personnes déplacées d'Indochine accueillis officiellement en France depuis mi-mai 1975, dans le cadre du programme d'installation définitive de ces personnes sur des fonds d'Etat provenant du Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale , l'ont été par un ensemble d'associations qui ont coordonné leur action pour ce faire : CIMADE - Croix Rouge Française - France Terre d'Asile - Secours Catholique - Service Social d'Aide aux Emigrants.

3. Dès fin mai 1975, pour assurer cette coordination, les associations précitées ont :

a) Constitué un Comité de Liaison "Indochine", qui se réunit, depuis, régulièrement.

b) Signé un protocole d'accord, aux termes duquel les tâches se répartissent entre elles de la façon suivante :

- CIMADE : Initiation au français (réfugiés hébergés dans les centres ou isolés) : gestion des fonds nécessaires,
- C.R.F. : Accueil aux aéroports par des antennes spécialement mises sur pied, et transport dans les centres de transit de la région parisienne; établissement d'un fichier signalétique; ultérieurement, responsabilité des mesures de placement nécessaires pour certains mineurs,
- F.T.D.A. : Prospection pour ouvrir des centres provisoires d'hébergement, tous gérés ensuite localement; gestion des centres de transit de la région parisienne, et responsabilité tant du dépistage médical que de la répartition des réfugiés dans les centres provisoires d'hébergement; acheminement des réfugiés dans ces centres; contrôle du fonctionnement des centres,
- S.C. : Aide immédiate aux réfugiés vivant en dehors des centres d'hébergement et qui attendent la prise en charge financière du S.S.A.E.; parrainage d'enfants isolés dans des familles ou des institutions; présentation et réalisation des plans d'installation des réfugiés à la sortie des centres,
- S.S.A.E. : Action sociale individualisée auprès des réfugiés vivant en dehors des centres d'hébergement (personnes jamais hébergées ou sorties des C.P.H.) : en collaboration avec les autres organismes et les services sociaux français, préparation et aide à l'insertion dans la société d'accueil par la recherche de solutions individuelles ou collectives; aide financière donnée surtout aux réfugiés vivant en solution individuelle et apportée comme support de l'action sociale = aide de subsistance et aide à l'installation.

4. A partir de la rentrée 1975, le Comité National d'Entraide Franco-Cambodgien, Franco-Laotien, Franco-Vietnamien, créé en juillet 1975 à l'initiative du Ministère des Affaires étrangères, a participé aux réunions du comité de liaison précité (1).

Il a, par la suite, assuré les tâches suivantes :

a) Liaison avec les autorités au plus haut niveau, interventions auprès de l'administration, questions d'information et regroupement des offres spécifiques d'emploi.

b) Recherche de logements, surtout dans la région parisienne, organisation de possibilités spécifiques de formation professionnelle, création de nombreuses délégations en province.

c) Tenue mensuelle d'une réunion d'information, à laquelle est convié un large éventail d'associations et d'administrations.

(1) Les présidents des associations signataires du protocole d'accord de mai 1975 font partie du conseil d'administration au Comité National d'Entraide Franco-Cambodgien, Franco-Laotien, Franco-Vietnamien.

d) Dès l'été 1976, installation en Thaïlande d'une mission qui, depuis, en étroite collaboration avec l'Ambassade de France et le H.C.R., établit les listes des réfugiés acceptés en France, et constitue les groupes de réfugiés au départ de Bangkok.

e) Préparation et réalisation d'opérations sélectives d'accueil entreprises en faveur de certains groupes ethniques : Thaï en France, et Hmongs en Guyanne.

5. Bilan :

Quelques données doivent être précisées :

- Environ 30 % des personnes accueillies aux aéroports ont opté, soit dès l'aéroport, soit après un séjour en transit, pour une solution individuelle. La majorité d'entre eux rejoint des parents, amis ou répondants qui les accueillent et les aident à s'insérer (1); certains disposent de moyens personnels qu'ils mettent en oeuvre.

- Les autres (environ 70 %) utilisent, après le transit, la solution collective : prise en charge au titre de l'aide sociale dans un centre provisoire d'hébergement où leur entretien est assuré par un prix de journée d'Etat. La durée de cette prise en charge est de 3 à 6 mois.

115 centres provisoires d'hébergement ont ainsi fonctionné pour cet accueil dans 67 départements; 66 d'entre eux, répartis dans 44 départements, participent actuellement à l'hébergement de ces réfugiés, ce dispositif d'accueil représentant environ 4.000 places.

- Sur les 22.400 personnes qui ont bénéficié de la solution collective, (sont inclus dans ce chiffre un certain nombre de personnes venues en France par leurs propres moyens) 18.500 ont déjà quitté les centres provisoires d'hébergement, avec des solutions de première insertion.

- Depuis janvier 1976, le FILAID (Fonds d'Installation Locale aux Asilés d'Indochine), constitué de subventions du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés (H.C.R.) et de sources françaises tant publiques que privées, a été constitué dans le cadre de l'association pour l'établissement des réfugiés étrangers (A.E.R.E.) présidée par un représentant du Ministère des Affaires Etrangères, pour faciliter, grâce à des mesures d'assistance matérielle appropriées, l'intégration dans la communauté nationale des réfugiés d'Indochine accueillis en France.

(1) De mai 75 à décembre 77, 6.312 familles, représentant 14.021 personnes, ont reçu une aide de subsistance sur les fonds d'Etat alloués au S.S.A.E. et distribués par lui. Cette aide de subsistance peut être accordée après étude du dossier aux catégories de personnes suivantes :

- réfugiés ayant adopté une solution individuelle d'insertion (acheminés par le CIME et reçus aux aéroports par la Croix Rouge Française, ou venus en France par leurs propres moyens),
- réfugiés sur place (en France avant les événements de mai-juin 75) et ayant perdu leurs ressources,
- réfugiés sortis tôt des centres provisoires d'hébergement, mais seulement dans le cadre des 6 mois de prise en charge.

La sous-commission du FILAID se réunit en moyenne une fois par mois et examine chaque fois une centaine de dossiers présentés par le Secours Catholique et le S.S.A.E.; en plus de ces deux associations participent régulièrement à cette sous-commission les associations suivantes : le C.N.E., la C.R.F., F.T.D.A.

+

Le Comité de liaison, dont il est fait mention dans le premier paragraphe du présent texte, est composé des associations suivantes :

- CIMADE (Service Oecuménique d'Entraide), 176 rue de Grenelle - 75007 PARIS - Tél. 705.93.99,
- C.N.E. (Comité National d'Entraide Franco-Cambodgien, Franco-Laotien, Franco-Vietnamien), 42 rue Cambonne - 75015 PARIS - Tél. 567.01.20,
- COJASOR (Comité Juif d'Action Sociale et de Reconstruction), 6 rue Rembrandt - 75008 PARIS - Tél. 766.04.74,
- COMPAGNONS d'EMMAUS, 2 avenue de la Liberté - 92220 CHARENTON - Tél. 368.62.44,
- CROIX ROUGE FRANCAISE, 17 rue Quentin Bauchart - 75008 PARIS - Tél. 261.51.05,
- ENTRAIDE UNIVERSITAIRE, 40 rue Rouelle - 75015 PARIS - Tél. 577.24.90,
- FRANCE TERRE D'ASILE, 29 rue Saint-Amand - 75015 PARIS - Tél. 533.66.84,
- SECOURS CATHOLIQUE, 106 rue du Bac - 75007 PARIS - Tél. 260.37.70,
- S.S.A.E. (Service Social d'Aide aux Emigrants), 391 rue de Vaugirard - 75015 PARIS - Tél. 532.27.79.

REGION ILE DE FRANCE

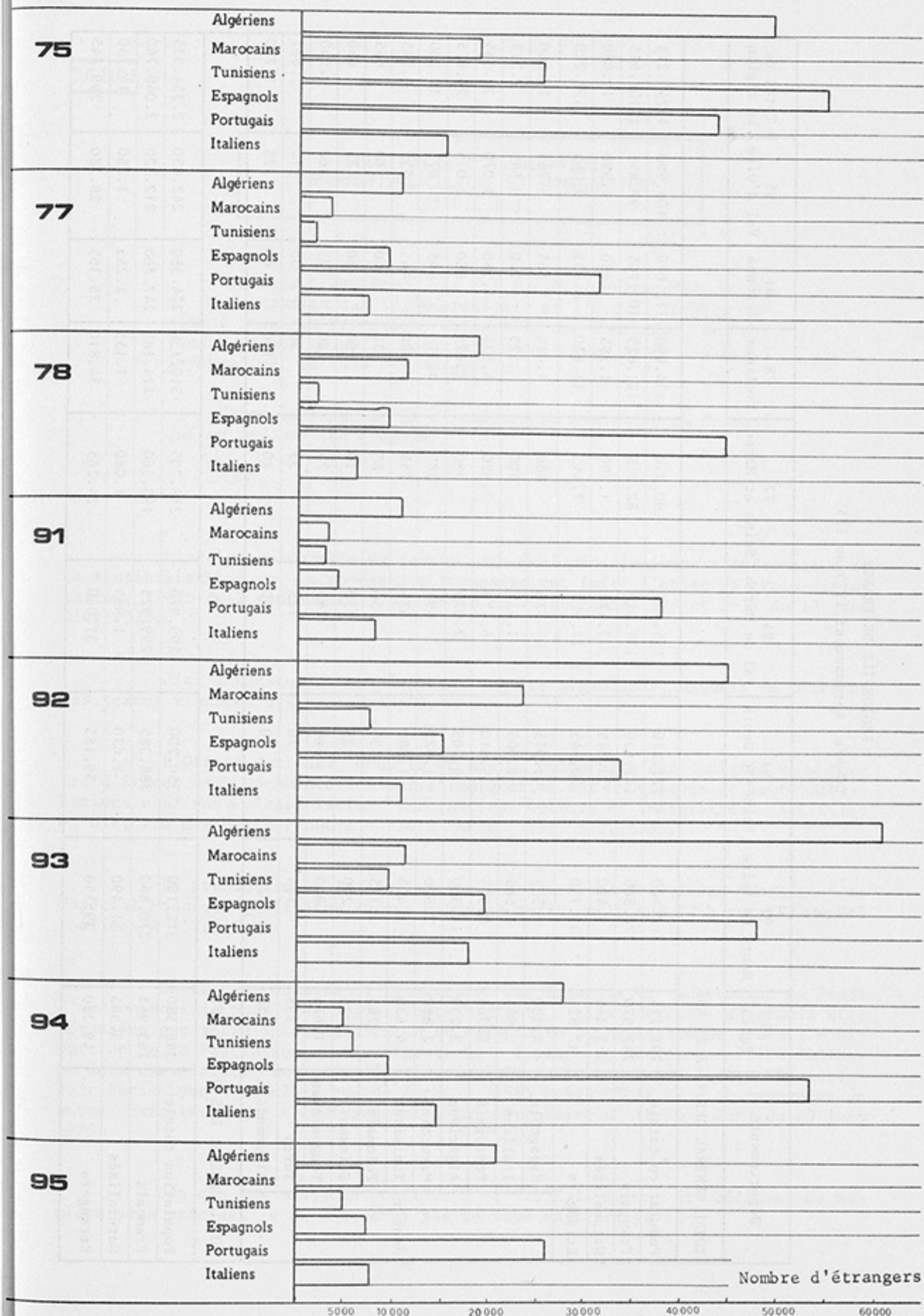
POPULATION ETRANGERE EN
ILE DE FRANCE EN 1975

Nous relevons dans "Aspects - Statistiques de l'Ile de France" (Décembre-janvier 1978) un graphique exprimant clairement la répartition par nationalité des étrangers dans les départements d'Ile de France en 1975.

Toujours en Ile de France, nous avons procédé à une estimation du nombre des jeunes de 0 à 25 ans.

+

POPULATION ETRANGERE PAR NATIONALITE ET PAR DEPARTEMENT EN 1975



CULTURE

**CREATION DE L'ASSOCIATION
"INFORMATION, CULTURE ET IMMIGRATION"
(I.C.E.I.)**

Les deux organismes , le C.E.D.I.M. (Centre d'Etudes et de Documentation sur l'Immigration) et l'O.C.I. (Office National pour la Promotion Culturelle des Immigrés) ont été fondus en une nouvelle association qui a pour titre I.C.E.I., Information, Culture et Immigration.

Voici le texte de la circulaire du Ministère du Travail qui en informe les Préfets.

+

L'action culturelle en faveur des immigrés ainsi que l'information et la sensibilisation de la population française ont fait l'objet de trois circulaires, 77-76 du 2 septembre 1976 , 19-76 du 29 décembre 1976 et 2-77 du 17 janvier 1977.

J'ai l'honneur de vous informer que les organismes auxquels se réfèrent ces textes viennent d'être regroupés.

L'Office National pour la Promotion Culturelle des Immigrés et le Centre d'Etudes et de Documentation sur l'Immigration ont été dissous et leurs attributions confiées à l'association "Information, Culture et Immigration" (I.C.E.I.) 43 bis, rue des Entrepreneurs - 75015 PARIS - Tél. 577.16.55.

La production et la réalisation des émissions télévisées "Mosaïque" et "Spécial Mosaïque" diffusées chaque dimanche matin de 10 h à 12 h sur FR3 ont été confiées à l'I.C.E.I.

En ce qui concerne l'instruction des demandes de subvention au Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Migrants , elles devront désormais être adressées par votre intermédiaire en un exemplaire au Ministère du Travail - Direction de la Population et des Migrations - 1, place de Fontenoy - 75700 PARIS - et deux exemplaires au Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Migrants - Tour Paris Lyon - 209-211, rue de Bercy - 75585 PARIS CEDEX 12 - accompagnées de votre avis technique - conformément à la circulaire n° 18-75 - PSM2 du 23 juin 1975.

Dès que les missions confiées à l'I.C.E.I. auront été définies de manière plus précise, je ne manquerai pas de vous en faire part.

REGION ILE DE FRANCE
DG 4/c Recensement 1975 au 1/5

Départements	75 Paris	92 Hauts de Seine	93 Seine-St Denis	94 Val de Marne	77 Seine et Marne	78 Yvelines	91 Essonne	95 Val d'Oise	Total de la région
TOTAL GENERAL DES 17 A 25 ANS									
Population totale	291.135	312.100	171.320	155.435	90.950	134.990	112.070	108.900	1.249.215
Français	247.970	270.860	147.630	138.040	82.215	121.825	101.705	97.845	1.101.915
Naturalisés	5.345	1.490	2.845	2.475	1.290	1.295	1.430	1.990	19.080
Etrangers	37.820	39.750	20.845	14.920	7.445	11.870	8.935	9.065	128.220
	Espagnols	4.380	3.555	820	880	1.010	665	765	11.860
	Italiens	955	1.585	1.435	500	575	740	690	7.325
	Portugais	5.765	8.905	5.610	6.670	5.235	4.380	3.070	39.365
	Algériens	3.250	14.360	6.205	2.070	1.675	880	2.015	20.675
	Marocains	2.880	3.630	1.520	895	1.175	445	975	10.260
dont :	Tunisiens	4.630	1.405	1.080	625	300	445	555	8.775
	Polonais	265	115	55	50	30	40	60	665
	Suisses	375	240	25	50	60	30	25	650
	Yougoslaves	1.675	940	660	245	220	175	160	3.540
	Turcs	395	195	70	125	40	35	75	885
	Allemands	655	625	30	60	140	60	25	1.230
TOTAL GENERAL DES 0 A 16 ANS									
Population totale	346.580	312.100	350.200	299.970	218.705	310.150	274.380	242.850	2.354.935
Français	293.965	270.860	288.385	259.925	193.360	274.185	247.760	212.320	2.040.760
Naturalisés	3.385	1.490	2.630	1.985	1.080	1.155	1.255	1.750	14.730
Etrangers	49.230	39.750	59.185	37.060	24.265	34.810	25.365	28.780	299.445